

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 07 MARS 2011**

*Date de convocation : 01 mars 2011*

*Date d'affichage : 14 mars 2011*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil onze, le lundi 07 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Etaient présents :**

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Michel LEGOUPIL, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Mesdames Élodie RENAUDIN, Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Louis VENUTO.

**Excusés :** Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire adjoint, Daniel VILLECHALANE, Jean-François MORIN, François OSMOND (procuration à Étienne VIARD), et Jean-Luc SIMON (procuration à Jackie JOUANNE).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Louis VENUTO.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 31/01/2011 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- I. Pichet d'Étain - résultat de la consultation suite à la relance de la procédure pour quatre lots infructueux.
- II. Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe.
- III. Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.
- IV. Proposition d'aménagement de la sortie du village du Four.
- V. Présentation du projet de site internet.
- VI. Questions diverses.

## **I - PICHET D'ÉTAIN - RÉSULTAT DE LA CONSULTATION SUITE À LA RELANCE DE LA PROCÉDURE POUR QUATRE LOTS INFRUCTUEUX**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31/01/2011, le conseil municipal a décidé de relancer un avis d'appel public à concurrence pour les quatre lots déclarés infructueux : lots n°2, 10, 15 et 16. La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises ; le 28/02/2011 pour l'ouverture des plis et le 07/03/2011 pour le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre. Monsieur le Maire précise que quatre entreprises ont fait une offre pour le lot gros-œuvre ; quatre entreprises également pour le lot peinture ; trois entreprises pour le lot serrurerie ; aucune autre offre ayant été déposée pour le lot désamiantage.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir adressé à l'ensemble des entreprises ayant répondu sur les lots hors lots 2, 10, 15 et 16, un courrier leur demandant de bien vouloir optimiser leur offre avant le 12 mars prochain. Il espère donc pouvoir valider les offres des entreprises lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil du délai nécessaire de 1 mois à l'entreprise de désamiantage pour déposer un plan de retrait auprès de l'administration avant de débiter les travaux. Aussi, Monsieur le Maire propose aux conseillers de retenir l'offre de l'entreprise DEMOTEC - domiciliée 9 rue de Secqueville BP 24 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE - pour un montant de 24 630.14 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur Philippe FEUFEU demande si une assurance dommage ouvrage a été contractée. Monsieur le Maire répond que non, il va prochainement contacter GROUPAMA et SMA BTP.

## **II - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Arnaud JOIGNE est actuellement sous contrat unique d'insertion et ce jusqu'au 30 avril 2011. Il précise aussi qu'il donne entière satisfaction, et souhaite, par conséquent, pérenniser son contrat. Pour cela, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe afin de pouvoir nommer sur ce poste Arnaud JOIGNE.

Monsieur Michel LEGOUPIL regrette de ne plus recruter sous la forme de contrat unique d'insertion puisque cela permet de former un jeune. Monsieur Louis VENUTO demande quelle est l'incidence financière, Monsieur le Maire répond que le coût (brut + charges patronales) d'un agent à temps complet est d'environ 24 000.00 € ; tandis que le coût d'un agent recruté sur un contrat aidé est d'environ 18 000.00 € moins les aides financières de l'État (9500.00 €) plus le coût de la formation (3000.00 €), le coût réel pour la collectivité est d'environ 11 500.00 €.

Monsieur le Maire précise qu'un fonctionnement à 3 employés permet de répondre à toutes les situations d'absence (congés, maladie, etc.), de faire face à l'augmentation de la charge de travail, en raison notamment de l'augmentation des espaces verts dans les lotissements, et aussi d'être très réactif sur les problèmes d'entretien ou de petits travaux urgents.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra bien sûr d'optimiser le coût salarial en effectuant des travaux non confiés aux employés précédemment. Les formations qui ont été suivies par les employés (plomberie, peinture, etc.) devraient y contribuer.



(CM du 01/03/2010) consistant en la prise en charge par la commune du devis IPE de 1870 € pour le déplacement de la clôture béton et son assise, le dessouchage sur la longueur de la haie existante et les nouvelles plantations, l'installation d'une clôture identique sur la partie de la clôture à déplacer. Monsieur et Madame LEGRAIN ont également décliné l'offre arguant qu'ils n'avaient rien demandé.

Monsieur René LEGRAIN a présenté à la commission travaux un devis de l'entreprise PORÉE d'un montant de 540 € TTC pour le tronçonnage des palmes, l'enlèvement des souches et le transport à la déchèterie. Monsieur René LEGRAIN souhaitait que la commune prenne en charge les plantations, la commission s'y est opposée et a proposé de prendre en charge l'arrachage de la haie de palmes (devis de l'entreprise PORÉE de 540 € TTC), a proposé que les employés communaux récupèrent les poteaux bétons de la clôture existante, posent la nouvelle clôture et plantent la nouvelle haie ; Monsieur René LEGRAIN achèterait ses plants et la bâche.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider cette offre.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide de prendre en charge :

- la dépense d'arrachage de la haie existante (devis de l'entreprise PORÉE d'un montant de 540 € TTC),
- la pose de la clôture et des plants (réalisée par les employés communaux), étant entendu que Monsieur et Madame René LEGRAIN fourniront les plants et la bâche,
- les frais de géomètre et de notaire afférents à cette cession,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

#### **V - PRÉSENTATION DU PROJET DE SITE INTERNET**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de reporter cette question inscrite à l'ordre du jour compte tenu de l'absence de Monsieur Daniel VILLECHALANE ; étant donné que Monsieur Daniel VILLECHALANE a élaboré ce projet, Monsieur le Maire souhaite lui laisser la primeur de la présentation.

Monsieur le Maire propose seulement aux conseillers de valider la dépense annuelle de 90 € TTC pour l'hébergement du site et l'utilisation du nom de domaine canisy.fr. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

#### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

##### **Travaux**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil être toujours en attente des devis pour la réfection de la plaque d'égout devant le n°2 rue Saint Pierre.

##### **Village de la Vannerie**

Les travaux avancent, l'entreprise BOUQUET a terminé le réseau d'adduction en eau potable. Monsieur Jackie JOUANNE va prendre rendez-vous avec le Cabinet LALLOUET-DEBROCK pour constater l'état d'avancement des travaux et préparer le planning d'intervention de l'entreprise

BOUTTÉ, titulaire du marché de travaux de voirie.

### **Lotissement Claude Monet**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de finition de voirie vont pouvoir débuter puisque la dernière maison est construite ; il est prévu qu'une première réunion rassemble la commission travaux, la commission cadre de vie, les entreprises et le géomètre, et une deuxième réunion avec les habitants, afin de leur présenter le programme de travaux et le planning prévisionnel correspondant.

### **Ecoles**

Chaudière : Monsieur Jackie JOUANNE informe que l'entreprise FOUCHARD a suggéré un rendez-vous avec la commission travaux pour apporter des conseils techniques qui permettront de déterminer le type de chaudière à acquérir pour l'école. Monsieur Philippe FEUFEU précise que la cuve à fioul devra être changée compte tenu de la nouvelle réglementation qui impose désormais une cuve à doubles parois.

Isolation : la laine de verre dans le bâtiment de l'école primaire est bonne à remplacer.

### **Remblaiement devant les tribunes du stade**

Monsieur Jackie JOUANNE fait part d'une demande de Monsieur Jean-Luc SIMON, compte tenu des tournois à venir, il souhaiterait que du tout-venant soit étalé devant les tribunes du stade. Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de voir combien de camions sont nécessaires.

### **Logement 11 rue de Kergorlay**

Monsieur le Maire précise que le logement F4 sis 11 rue de Kergorlay sera libre au 01 mai 2011, le loyer s'élève à 497.09 €. Madame Claude CARAU COUVREUR mettra une annonce sur le site internet « le bon coin ».

### **Cabinet kinésithérapeute**

Madame Géraldine HAY a sollicité une diminution de son loyer compte tenu qu'elle n'a plus d'associé. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite, en raison du faible montant du loyer (232.20 €/mois). Toutefois, le Conseil accepterait d'étudier de nouveau cette demande au vu du compte de résultat de Mme HAY.

### **Subvention du Conseil général**

Monsieur le Maire informe que le Conseil général a accordé une subvention de 2330 € à l'école élémentaire pour le financement de deux classes éco-citoyennes.

### **Remise officielle des cartes d'électeurs aux jeunes inscrits**

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'organiser une cérémonie de remise officielle des cartes d'électeurs aux jeunes inscrits de 18 ans, le vendredi 25 mars prochain à 18h30.

### **Extension de la demi-pension du collège Jean Follain**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le plan de l'extension de la salle de restauration du collège Jean Follain. Une salle d'environ 70 places assises sera dédiée aux enfants de l'école primaire, seuls les enfants des cours moyens utiliseraient toujours le self. L'accès à la salle de 70 places se ferait indépendamment de l'accès au self du collège ; des lavabos spécifiques pour que les

enfants puissent se laver les mains sont prévus, ainsi que des porte manteaux, du mobilier spécifique (etc.). Le projet tel que présenté paraît répondre aux besoins de la commune.

#### **Place de stationnement rue Saint Pierre**

Madame Marie-Laure NOËL demande quel est le statut de la place de stationnement située devant le n°21 rue Saint Pierre. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une place d'arrêt, c'est-à-dire limité à quelques minutes.

#### **Divers**

Monsieur Philippe FEUFEU rappelle que des barrières de sécurité doivent être posées devant les locaux du CLSH. Il signale également un problème d'eau devant la porte du cabinet dentaire. Monsieur Jackie JOUANNE s'en charge.

#### **Rencontre avec Monsieur Denis de KERGORLAY**

Vendredi 22 avril prochain à 14h30.

#### **Agenda**

Commission cadre de vie pour le fleurissement : jeudi 17/03 à 18h30.

Commission cimetière : lundi 21/03 à 17h00.

Prochain CM : le 28/03 ou 04/04.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

le secrétaire de séance,